

La Genèse du grand marché international d'Anvers à la fin du Moyen-Âge

In: Revue belge de philologie et d'histoire. Tome 19, 1940. pp. 87-126.

Citer ce document / Cite this document :

van Houtte J.-A. La Genèse du grand marché international d'Anvers à la fin du Moyen-Âge. In: Revue belge de philologie et d'histoire. Tome 19, 1940. pp. 87-126.

doi : 10.3406/rbph.1940.1572

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rbph_0035-0818_1940_num_19_1_1572

LA GENÈSE DU GRAND MARCHÉ INTERNATIONAL D'ANVERS A LA FIN DU MOYEN AGE

La ville de Bruges a joué dans l'économie européenne, pendant les derniers siècles du moyen âge, un rôle d'une incomparable importance. Aussitôt que le renouveau du commerce eût fécondé dans les Pays-Bas l'activité économique, la baie du Swin avait été parmi les premiers endroits à connaître sur ses berges l'affluence d'une clientèle de marchands et de navigateurs étrangers. A ses débuts, l'horizon de l'économie brugeoise ne dépassait guère les pays riverains de la mer du Nord, et, en certaine mesure, de la Baltique. Les contrastes économiques que présentaient, par exemple, l'Angleterre, productrice de matières premières, et les Pays-Bas, à l'industrie textile fortement développée, suffisaient à créer un actif courant d'échanges. Au cours du XIII^e siècle, la clientèle du port flamand s'élargit. Les villes maritimes de l'Allemagne vinrent y chercher les produits méditerranéens que le commerce actif de la bourgeoisie flamande y amenait des foires de Champagne (1). Bientôt d'ailleurs, l'apparition de la marine italienne dans la mer du Nord, pendant le dernier quart du siècle, imprima aux relations entre le Sud de l'Europe et les Pays-Bas, en particulier Bruges, une intensité auparavant inconnue (2). A la fin du XIII^e siècle la ville de Bruges était parvenue à réu-

(1) H. VAN WERVEKE, *Der flandrische Eigenhandel im Mittelalter* (HANSISCHE GESCHICHTSBLÄTTER, t. LXI, 1936, p. 7-24).

(2) R. DOEHAARD, *Les galères génoises dans la mer du Nord à la fin du XIII^e et au début du XIV^e siècle* (BULLETIN DE L'INSTITUT HISTORIQUE BELGE DE ROME, fasc. XIX, 1938, p. 5-76).

nir dans ses murs les trois éléments principaux qui feraient d'elle le grand « marché mondial » du moyen âge. Les Anglais y offraient en vente la laine qui alimentait l'industrie textile des grands producteurs continentaux, et procédaient à des achats considérables à l'effet de satisfaire les besoins de leur pays ; les Italiens dispensaient les produits raffinés des civilisations méditerranéennes, en particulier les épices, les tissus de luxe et quelques matières premières de haut prix ; les Allemands, enfin, apportaient outre les céréales de la plaine baltique, indispensables à l'approvisionnement d'une grande partie de l'Europe, nombre de matières premières, sans doute moins précieuses, mais non moins nécessaires à l'exercice de l'industrie en Occident. A ces trois piliers du mouvement commercial s'en ajoutaient évidemment d'autres de moindre importance. Jouant en quelque sorte le rôle de clé de voûte, Bruges réunissait leurs forces éparses dans le faisceau puissant de l'édifice d'une véritable économie mondiale du moyen âge (1).

Ce rôle, elle le conserva pendant tout le xiv^e et pendant une bonne partie du xv^e siècle. Cependant, dès la fin du xiv^e, des présages de décadence commencèrent à se profiler à son horizon. A partir de cette époque, la rade étendue que constituait alors la côte orientale de l'île zélandaise de Walcheren s'anima et vit naître cet intense trafic qui ne l'abandonna plus

(1) Cfr. H. PIRENNE, *Histoire de Belgique*, t. I, 5^e éd., p. 262-265, Bruxelles, 1929 ; H. VAN WERVEKE, *Ekonomische Geschiedenis (Geschiedenis van Vlaanderen)*, publ. s. la dir. de R. VAN ROOSBROECK, t. II, p. 191-218), Bruxelles, 1937 ; R. HAEPKE, *Brüggens Entwicklung zum mittelalterlichen Weltmarkt (ABHANDELUNGEN ZUR VERKEHRS- UND SEE GESCHICHTE)*, publ. s. la dir. de D. SCHÄFER, t. I), Berlin 1908 ; F. RÖRIG *Mittelalterliche Weltwirtschaft. Blüte und Ende einer Weltwirtschaftsperiode (KIELER VORTRAEGE)* publ. s. la dir. de B. HARMS, fasc. 40), Iéna, 1933. Il va de soi que dans notre pensée le qualificatif de *mondial* n'a qu'une portée éminemment relative. L'expression d'économie « mondiale », telle qu'elle est employée dans le présent exposé, de même que celui de marché « mondial », se rapportent à un ensemble de relations commerciales s'étendant sur tout le monde *connu*. La notion abstraite restant la même en tout temps, l'objet réel en varie évidemment d'après l'état des connaissances géographiques.

avant la fin du xvi^e siècle (1). Néanmoins, ces circonstances ne semblent guère avoir modifié de manière profonde le caractère de la place de Bruges. Si les navires marchands n'abordaient plus à l'Écluse, encore bien moins à Bruges (2) c'est pourtant cette ville qui demeurerait le centre incontesté des affaires ; si les marins allaient mouiller à Middelbourg ou à Arnemuide (3), les marchands n'en continuaient pas moins à traiter à Bruges (4). Les sources brugeoises donnent même l'impression, qui ne paraît pas tenir uniquement à l'état de conservation des archives, que les Espagnols, peut-être aussi les Portugais, fréquentèrent le port flamand plus assidûment au xv^e siècle qu'ils ne l'avaient jamais fait auparavant (5). En 1421, lorsque

(1) Z. W. SNELLER, *Walcheren in de vijftiende eeuw* (UTRECHTSCH BIJDRAGEN VOOR LETTERKUNDE EN GESCHIEDENIS, t. X), Utrecht, 1916 ; W. S. UNGER, *Middelburg als handelsstad* (EXTR. ARCHIEF, UITGEGEVEN DOOR HET ZEEUWSCH GENOOTSCHAP DER WETENSCHAPPEN), Middelbourg, 1935.

(2) Remarquons dès maintenant que, du point-de-vue portuaire Bruges joue, dès le xiii^e siècle, un rôle effacé en comparaison de celui des localités situées en aval du Swin. A. DE SMET, *L'origine des ports du Swin, Damme, Mude, Monikerede, Hoeke et Sluis* (ÉTUDES D'HISTOIRE DÉDIÉES A LA MÉMOIRE DE HENRI PIRENNE PAR SES ANCIENS ÉLÈVES, p. 125-141), Bruxelles, 1937.

(3) Arnemuide, commune de Zélande, île de Walcheren, à 5 km. à l'Est de Middelbourg.

(4) Voir pour preuve les publications de sources hanséatiques. K. HÖHLBAUM, K. KUNZE, H. G. VON RUNDSTEDT, W. STEIN, *Hansisches Urkundenbuch*, Halle-Leipzig, depuis 1876, 10 vol. et 1 fasc. ; K. KOPPMANN, G. BON VON DER ROPP, D. SCHÄFER, *Hanserecesse*, Leipzig, 1870-1913, 24 vol. Le cas des marchands anglais est en partie différent, mais tient à des raisons particulières sur lesquelles nous reviendrons dans la suite de cet exposé.

(5) J. FINOT, *Étude sur les relations commerciales entre la Flandre et l'Espagne au moyen âge* (EXTR. ANNALES DU COMITÉ FLAMAND DE FRANCE), Paris, 1899 ; Pour les Portugais, E. VAN DEN BUSSCHE, *Mémoire sur les relations entre les Flamands et les Portugais*, 2^e éd., Bruges, 1874 et A. BRAAMCAMP FREIRE, *Noticias da Feitoria de Flandres* (EXTR. ARQUIVO HISTORICO PORTUGUES, 1920). Les Espagnols et les Portugais ne manquent pas pour cela de fréquenter les ports zélandais. UNGER, *Middelburg als Handelsstad*, p. 18-20. Les sources brugeoises auxquelles nous nous référons sont en partie communiquées dans divers travaux de L. GILLIODTS VAN SEVEREN, *Inventaire des archives de la ville de Brugs. Section Pre-*

les Médicis fondèrent une filiale de leur maison dans les Pays-Bas, c'est tout naturellement à Bruges qu'ils décidèrent de l'établir (1). Indiscutablement, d'autres facteurs déterminants de la position de la ville dans l'ensemble de l'économie européenne étaient en régression. La participation de la Hanse teutonique à la vie commerciale brugeoise n'était plus ce qu'elle avait été un siècle auparavant. Mais il semble que cet état de choses fût moins imputable aux conditions qui se présentaient en Flandre qu'à l'essor du commerce actif d'autres peuples notamment des Pays-Bas septentrionaux (2) et de l'Angleterre. Ce phénomène avait eu pour effet de drainer vers ces pays une part considérable du trafic entre les régions riveraines de la Baltique et l'Europe orientale, alors qu'au xiv^e siècle, les produits de celle-ci étaient généralement débarqués sur les rives du Swin (3). Mais ce qui subsistait du rôle économique de la Hanse avait toujours le marché flamand comme lieu d'attache. Il est donc permis d'affirmer que Bruges n'avait pas encore, à cette époque, perdu son caractère original de point de rencontre des grandes puissances commerciales de l'Europe.

A la fin du xv^e siècle, au contraire, les conditions économiques

*mière. Inventaire des Chartes. Première partie : Du XIII^e au XVI^e siècle, Bruges, 1871-1878, 7 volumes. Table analytique et Glossaire flamand par E. GAILLIARD, Bruges, 1885 ; Cartulaire de l'ancienne Estaple de Bruges. Recueil de documents concernant le commerce intérieur et maritime, les relations internationales et l'histoire économique de cette ville, Bruges, 1904-1906, 4 vol. ; Cartulaire de l'ancien Grand Tonlieu de Bruges, faisant suite au Cartulaire de l'ancienne Estaple, [t. V-VI], Bruges, 1908-1909 ; Cartulaire de l'ancien Consulat d'Espagne à Bruges (1280-1777), Bruges, 1901-1902. Une documentation abondante demeure inédite aux archives de la ville de Bruges, principalement dans les séries des *Sentences Civiles* et des *Procurations*.*

(1) A. GRUNZWEIG, *Correspondance de la filiale de Bruges des Médicis* (PUBL. DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE, sér. in-8), t. I, p. VII, Bruxelles, 1931.

(2) H. J. SMIT, *De opkomst van den handel van Amsterdam* (Diss.), Amsterdam, 1914.

(3) E. DAENELL, *Die Blütezeit der deutschen Hanse. Hansische Geschichte von der zweiten Hälfte des 14. bis zum letzten Viertel des 15. Jahrhunderts*, Berlin, 1905-1906, 2 vol.

sont entièrement modifiées. A ce moment la chute de Bruges apparaît soudain dans toute sa gravité. Anvers a recueilli sa succession et s'est élevée au rang de marché mondial qu'elle continuera de détenir pendant la plus grande partie du xvi^e siècle (1). La place brabançonne connaît une fortune éblouissante, édifiée sur les ruines de sa rivale flamande. Celle-ci ne conserve plus guère qu'une importance régionale qui, par un étrange retour des choses, ressemble d'une façon singulière à celle d'Anvers au xiv^e siècle. A cette époque, le port scaldien, sans posséder d'intérêt véritablement mondial, avait conquis une réelle importance grâce au trafic des laines anglaises (2). De même, au xvi^e siècle, Bruges demeure le principal port d'importation des laines d'Espagne, et c'est là la raison du maintien dans ses murs des consulats de ce pays (3), d'une partie de la population marchande de la péninsule (4), et vraisemblablement même d'une certaine activité financière (5). En dépit de l'importance de ce trafic, dont on n'a pas jusqu'à présent tenu suffisamment compte dans le jugement d'ensemble sur la situation de notre pays à cette époque, il est impossible de se tromper sur le caractère de la transformation qui s'est accomplie dans la vie économique de la cité flamande. Après l'abandon, survenu en grande partie depuis la fin du xv^e siècle, de son port et de ses avant-ports sur le Swin par bon nombre des vaisseaux servant aux grands courants d'échanges

(1) J. A. GORIS, *Etude sur les colonies marchandes méridionales (Portugais, Espagnols, Italiens) à Anvers de 1488 à 1567. Contribution à l'histoire des débuts du capitalisme moderne* (RECUEIL DES TRAVAUX PUBLIÉS PAR LES MEMBRES DES CONFÉRENCES D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN, 2^e série, fasc 4), Louvain, 1925.

(2) J. DE STURLER, *Les relations politiques et les échanges commerciaux entre le duché de Brabant et l'Angleterre au moyen âge. L'étape des laines anglaises en Brabant et les origines du développement du port d'Anvers*, Paris, 1936.

(3) GORIS, *Colonies marchandes*, p. 60-61.

(4) FINOT, *Relations commerciales entre la Flandre et l'Espagne*, p. 250 ss

(5) Mentions de Bruges comme place de change au xvi^e siècle : K. O. MÜLLER, *Welthandelsbräuche (1480-1540) (Deutsche Handelsakten des Mittelalters und der Neuzeit, t. V)*, *passim*, en particulier p. 176, 189, 238 et 240, Stuttgart-Berlin, 1934.

inter-européens, c'est, un siècle après, le départ des marchands, acteurs de ce commerce, qui consomme la ruine de sa prospérité et l'efflorescence de sa rivale, d'Anvers.

* * *

Le problème des raisons qui ont provoqué cette évolution possède un intérêt considérable non seulement pour notre histoire nationale, mais également pour celle de l'Europe toute entière à la fin du moyen âge et aux débuts de l'époque moderne. Néanmoins, quelque étrange que le fait puisse paraître, il n'a jamais jusqu'à présent fait l'objet d'un examen approfondi. Certes, les historiens qui ont traité de l'évolution du commerce à cette époque ont émis des opinions sur la matière. Malheureusement, celles-ci étaient souvent dépourvues de justification scientifique. Un examen critique des explications proposées suffira, pensons-nous, à mettre en lumière leurs insuffisances. Une fois celles-ci démontrées, nous poursuivrons nos recherches dans le but de trouver une solution nouvelle au problème des origines du grand commerce international à Anvers (1).

L'ensablement des voies d'eau au moyen desquelles Bruges et ses avant-ports communiquaient avec la mer constitue l'argument principal, la pierre d'angle, si l'on peut dire, de l'explication traditionnelle du transfert de la prépondérance commerciale de la Flandre à Anvers. La côte flamande présentait autrefois, à la hauteur de l'Écluse, une profonde échancrure, le Swin. Celui-ci avait amené primitivement les eaux marines jusque sous les murs de Bruges. Il était en cours d'ensablement et ce processus, commencé depuis le XIII^e siècle au plus tard, ne cesserait pas de faire sentir ses effets jusqu'à l'endiguement

(1) On voudra bien ne considérer la présente étude que comme une esquisse que nous avons l'intention de développer dans un travail plus étendu. C'est pourquoi nous n'avons pas cru devoir viser à un dépouillement absolument complet des publications pouvant éclairer l'un ou l'autre des aspects multiples de notre enquête. Nous avons également renoncé à faire usage ici de sources inédites.

complet des restes de la baie au xix^e (1). Même à l'époque de la plus grande splendeur de Bruges, les vaisseaux marchands avaient toujours dû rompre charge à l'avant-port de Damme, d'où les cargaisons étaient transportées au moyen d'allèges à l'étape principale. Plus tard, lorsque le cours inférieur du Swin fût à son tour devenu impraticable aux navires de mer, les points de mouillage s'étaient rapprochés de plus en plus de son embouchure (2). Incontestablement, la situation hydrographique empira rapidement à partir de la seconde moitié du xiv^e siècle, et ne fut pas sans causer des perturbations dans les conditions de la vie brugeoise. Mais, on l'a déjà observé, l'essor de la rade de Walcheren, conséquence directe de cet état de choses, n'apporta pas de changements profonds au caractère de la place de Bruges, qui continua comme par le passé à attirer les marchands. On s'accordera à reconnaître à ceux-ci un intérêt économique notablement supérieur à celui de leur personnel nautique. En somme, la médiocrité de la principale voie d'accès pour les transports de marchandises destinées à Bruges n'était pas un fait nouveau. Il n'apparaît guère pourquoi elle aurait provoqué une catastrophe vers 1500 alors qu'elle n'avait nullement empêché le prodigieux essor des xiii^e et xiv^e siècles. Sans doute peut-elle avoir joué un rôle d'appoint dans la décadence du marché flamand. Mais ce rôle ne dut être que relativement effacé. On y attachera encore moins de poids

(1) H. BLINK, *Nederland en zijne bewoners*, t. I, p. 485-487, Amsterdam, 1892, 3 vol. ; R. BLANCHARD, *La Flandre. Etude géographique de la plaine flamande en France, Belgique et Hollande*, p. 191-200 [Lille], 1906.

(2) H. VAN WERVEKE, *Ekonomische Geschiedenis*, l.c., p. 206-208 ; A. DE SMET, *L'origine des ports du Swin...* ; BLANCHARD, *La Flandre* p. 192 ss. La description que donne, peu avant le milieu du xiv^e siècle le florentin FRANCESCO BALDUCCI PEGOLOTTI, est des plus suggestives : « Il porto di mare di Bruggia si è alle Schiuse, che è una villa che è alla marina del mare del porto di Bruggia, ove tutta la mercatantia si carica e discarica nelle nave o cocche, o galee o altri navili... ; entra la villa delle Schiuse e la villa di Bruggia si à una villa che si chiama il Damo, la quale villa del Damo si è un sun una picciola rivera che va da Bruggia alle Schiuse, per la quale rivera tutta la mercatantia va e viene per piccoli navili... » *La pratica della Mercatura*, ed. A. EVANS (*The Medieval Academy of America*, Publ. n° 24), p. 239, Cambridge (Mass.), 1936.

si l'on examine, du même point-de-vue, la situation de la concurrente victorieuse des rives de l'Escaut.

Les conditions hydrographiques à Anvers n'ont pas, jusqu'à présent, suffisamment retenu l'attention. En réalité, Anvers, marché mondial à l'égal de Bruges, n'a jamais été non plus, durant la période de son essor, un port de grande importance. La plupart des navires dont la cargaison serait négociée à la Bourse ancrèrent à Arnemuide, car les eaux de la ville ne pouvaient accueillir qu'un nombre très limité de bâtiments maritimes ⁽¹⁾, et n'offraient guère de mouillage qu'aux allèges faisant la navette entre l'île de Walcheren et le port brabançon. La prépondérance d'Anvers paraît écrasante dans le mouvement des exportations des Pays-Bas de 1542 à 1545 et de 1551 à 1554, dates pour lesquelles nous possédons d'amples informations d'ordre statistique ⁽²⁾. Par contre, nous savons qu'en 1542 il n'y eut que 36 départs, entendons par là : départs directs, d'Anvers pour l'Espagne ⁽³⁾. De toute évidence les marchandises exportées quittaient la rade d'Anvers sur des allèges, et ce n'était qu'en Zélande qu'elles étaient transbordées sur des bâtiments de mer pour gagner leur destination réelle.

Or il serait erroné de croire que le Swin fût à cette époque complètement abandonné par la navigation. Certes, l'attraction d'Anvers était des plus fortes, et l'on se laisse facilement aveugler par sa splendeur jusqu'à négliger complètement les autres ports des Pays-Bas. A la fin du xv^e siècle et pendant les deux premiers tiers du xvi^e, le seul des havres du Swin resté praticable, et qui demeura toujours solidaire du marché brugeois, l'Écluse, recevait régulièrement des bâtiments de mer ⁽⁴⁾.

(1) GORIS, *Colonies marchandes*, p. 169. On s'en rend fort bien compte sur la vue panoramique de la rade d'Anvers, datant de 1515, conservée aux archives de cette ville, et reproduite en frontispice par GORIS.

(2) *Ibid.*, p. 321-337, en partie d'après L. van der ESSEN, *Contribution à l'histoire du port d'Anvers et du commerce d'exportation des Pays-Bas vers l'Espagne et le Portugal à l'époque de Charles-Quint* (BULLETIN DE L'ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE, t. III, 1921, p. 39-64).

(3) GORIS, *o.c.*, p. 193.

(4) Quelques données numériques dans FINOT, *Relations commerciales entre la Flandre et l'Espagne*, p. 217-224 et 232 et L. GILLIODTS VAN SE-

La balance des échanges y prenait un caractère nettement passif. On importait bien plus par l'Écluse qu'on n'exportait par là (1). Peu importe, cependant, du point de vue qui nous occupe ici, la nature de ce commerce. Il est essentiel de constater que, longtemps après que la ruine de Bruges se fût consommée, le port de l'Écluse restait parfaitement en mesure d'accueillir la flotte marchande des nations étrangères. Ce qui plus est, pendant le xvi^e siècle, on déploya d'énergiques efforts pour améliorer le régime des eaux du Swin, efforts qui donnèrent des résultats en grande partie satisfaisants (2). Il est caractéristique que de sérieuses négociations aient été menées en 1565 entre l'Angleterre et la ville de Bruges en vue de fixer dans celle-ci l'étape des laines anglaises privée de son siège par suite de la chute de Calais (1558) (3). De fait, ces négociations furent couronnées de succès (4). Cette circonstance prouve soit que les conditions portuaires n'accusaient pas de différences fondamentales entre Anvers et l'Écluse, soit que les contemporains n'attachaient pas d'importance majeure à cet élément de la question. On peut conclure de l'alternative que ce facteur n'avait pas exercé d'influence déterminante sur les modifications intervenues dans la distribution des marchés. N'eût été que

VEREN, *Bruges port de mer. Etude historique sur l'état de cette question principalement dans le cours du xvi^e siècle* (ANNALES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION POUR L'ÉTUDE DE L'HISTOIRE ET DES ANTIQUITÉS DE LA FLANDRE, 5^e série, t. VII, 1894), p. 73, 74, 175 note 2 et 215 note 1. A remarquer qu'il s'agit ici de navires espagnols, par conséquent de dimensions considérables pour l'époque. GORIS, *Colonies marchandes*, p. 143-146.

(1) La Flandre française elle-même, pourtant proche du Swin, écoulait sa production de saies par Anvers. E. COORNAERT, *Un centre industriel d'autrefois. La draperie-sayetterie d'Hondschoote (XVI^e-XVIII^e siècle)* p. 237-239, Paris, 1930. Par contre, elle achetait ses laines à Bruges qui restait le principal marché de ce produit dans les Pays-Bas en dépit de la splendeur d'Anvers. *Ibid.*, p. 193.

(2) GILLIODTS, *Bruges port de mer, l.c.*, p. 3-540.

(3) O. DE SMEDT, *De Engelsche natie te Antwerpen in het tijdvak der economische conferenties te Brugge* dans NEDERLANDSCHE HISTORIEBLADEN, t. I, 1938, p. 27-54.

(4) E. E. RICH, *The Ordinance Book of the Merchants of the Staple*, p. 33-34, Cambridge, 1936.

de lui, la Zélande eût pu continuer à servir d'avant-port à Bruges aussi bien qu'à Anvers.

Une seconde tentative d'explication est fondée sur des raisons d'ordre juridique. On s'est complu à décrire le contraste très vif qui aurait existé entre Bruges et Anvers en matière de liberté commerciale (1). Tandis que la ville flamande aurait continué à s'inspirer dans sa politique économique de la législation anti-foraine de l'époque communale (2), sa rivale brabançonne se serait orientée résolument vers un cosmopolitisme bien plus favorable aux intérêts du commerce international. Cette explication est inspirée par Guichardin, le célèbre gentilhomme florentin qui habita Anvers pendant un demi-siècle et y mourut en 1589 (3). Cet auteur se livre dans sa « Description » à un éloge dithyrambique de sa résidence en dehors de laquelle à l'en croire, il n'y aurait pas de liberté (4). La comparaison entre les institutions commerciales des deux villes ne pourra manquer de mettre en lumière l'exagération des dires du facteur florentin, et d'infirmer sérieusement la valeur de l'argument fondé sur son œuvre.

De toutes les obligations imposées aux marchands étrangers par la ville de Bruges, le droit d'étape semble avoir été la plus gênante. En vertu de ce privilège, « toute manière d'avoir venant ou Swin, quelqu'il soit, ainçois que on le vende ou achate » devait être amené à Bruges, exception faite seulement pour un certain nombre d'articles dont le marché forcé était établi

(1) Cfr, par exemple, PIRENNE, *Histoire de Belgique*, t. II, 3^e éd., p. 436-440, Bruxelles, 1922.

(2) Sur cette législation, cfr. H. PIRENNE, [G. COHEN et H. FOCILLON] *La civilisation occidentale du XI^e au milieu du XV^e siècle (Histoire générale*, publ. s. la dir. de G. GLOTZ, *Histoire du Moyen âge*, t. VIII), p. 153, Paris 1933.

(3) L. GUICCIARDINI, *Descrittione di tutti i Paesi Bassi ... altramente detti Germania Inferiore...* Ed. princeps, Anvers, 1567, in-fol. Nos références se rapportent à l'édition plantinienne de 1581. Remarquons que la composition de l'ouvrage était terminée en 1559. E. VAN EVEN, *Louis Guicciardini*, dans *Biographie Nationale*, t. VIII, p. 422, Bruxelles, 1883-1885.

(4) *Descrittione ...*, p. 150-158.

dans l'un ou l'autre des avant-ports de la ville (1). Ce droit consacrait sur le plan juridique la prépondérance économique de la ville durant sa période de prospérité. On s'explique facilement que Bruges y tint farouchement. A la fin du xv^e siècle, elle le fit confirmer à plusieurs reprises dans l'espoir de faire revenir les colonies marchandes à leur ancienne résidence (2). On se demande toutefois en quelle mesure il pouvait dans la pratique, gêner la liberté de mouvements des commerçants. Il semble bien qu'il ne les empêchait pas de laisser leurs cargaisons en Zélande. Aussi bien, l'avènement du commerce sur échantillons devait lui avoir enlevé une bonne partie de son efficacité et ne lui avoir laissé que la valeur d'une clause de style, de sorte que les restrictions qu'il imposait semblent avoir été plus théoriques que réelles.

Si l'on passe à l'examen de la condition juridique des marchands, on constate que, contrairement à l'opinion commune Bruges mena à cet égard une politique qui, comparée aux institutions d'autres cités commerciales, peut être résolument qualifiée de libérale. Il est possible de suivre les progrès de cette politique depuis le milieu du xiii^e siècle. A l'origine la situation était dans la cité flamande la même qu'ailleurs. Mais peu à peu la ville avait fait des concessions à sa clientèle étrangère. Dès 1307, à la suite d'une menace de blocus économique (3), les Allemands avaient reçu le droit de procéder à leurs opérations commerciales entre eux, sans devoir recourir à l'intervention d'un bourgeois (4). Le règlement de la halle aux épices,

(1) GILLIODTS, *Etaple*, t. I, p. 158, n° 223 (1324).

(2) IDEM, *Inventaire*, t. VI, p. 246 n° 1203 ; *Etaple*, t. II, p. 257, n° 1235 (1487), p. 291 n° 1279 (1493), p. 316 n° 1304 (1498).

(3) W. FRICCIUS, *Der Wirtschaftskrieg als Mittel hansischer Politik im 14. und 15. Jahrhundert* (HANSISCHE GESCHICHTSBLÄTTER, t. LVII, 1932, p. 38-77 et LVIII, 1933, p. 52-121) ne traite malheureusement pas de ce premier blocus hanséatique.

(4) *Hansisches Urkundenbuch*, t. II éd. HÖHLBAUM, p. 52 n° 121 § 2 : « vendere, emere et mercandizare possint invicem seu contra quascunque alias personas » (charte de privilèges de Robert de Béthune pour toute la Flandre). Pour Bruges en particulier, privilège urbain de 1309, *ibid.*, p. 65 n° 154 § 2.

théâtre principal des transactions des Méridionaux, prohibait la vente en détail entre étrangers, leur reconnaissant par là implicitement le droit d'échanger directement leurs marchandises en gros (1). D'ailleurs, dans un autre domaine, même le commerce de détail était ouvert aux forains. En 1360 les Hanseates s'étaient fait octroyer le privilège de tenir taverne et d'y vendre en détail leurs vins (2). On le voit, l'interdiction de commercer directement entre étrangers et celle de vendre en détail, fondements de la situation juridique et économique de la bourgeoisie dans les villes marchandes du moyen âge, n'étaient pas appliquées dans toute leur rigueur à Bruges. Parmi les autres places de commerce de l'Occident, on en aurait vainement cherché une qui garantissait à sa population étrangère un ensemble de liberté économique aussi considérable.

Un troisième élément de la réglementation du commerce forain, la défense de revendre sur place des marchandises acquises à Bruges, y avait été, elle aussi, sensiblement atténuée. A la fin du xiv^e siècle, elle n'était plus guère suivie par la colonie allemande, et ce ne furent même pas les autorités urbaines mais celles de la nation hanséatique qui la confirmèrent en 1398 (3). A cette date d'ailleurs, les Vénitiens possédaient depuis quarante ans le droit de revendre sur place les denrées achetées à bord des galères de la République qui venaient mouiller dans le Swin (4). Enfin le régime du courtage était à Bruges bien plus libéral que dans la plupart des villes marchandes de l'Occident. Ailleurs, ces intermédiaires étaient le plus souvent dotés d'un ensemble de prérogatives qui transformaient leur profession en un véritable office public servant à favoriser le commerce des bourgeois aux dépens de celui des forains (5).

(1) Ce règlement, datant de 1304, nous est connu dans la confirmation de 1470. GILLIODTS, *Inventaire*, t. VI, p. 6 n° 1107 et L. A. WARNKÖNIG et A. GHELDOLF, *Histoire de la Flandre et de ses institutions civiles et politiques jusqu'à l'année 1305*, t. IV, p. 346, Bruxelles, 1835-1864, 5 vol.

(2) *Hansisches Urkundenbuch*, t. III, p. 243 n° 495.

(3) *Ibid.*, t. V, p. 161 n° 311.

(4) GILLIODTS, *Etaple*, t. I p. 221, n° 298 (1358).

(5) Nous avons tenté de donner une vue d'ensemble sur les caractères originaux du courtage à l'époque médiévale dans notre article : *Les cour-*

A Bruges au contraire, on ne trouve, au xiv^e et au xv^e siècle, guère de traces de fonctions publiques des courtiers. Leur activité s'y rapprochait davantage de ce qu'elle est de nos jours, d'une médiation impartiale et désintéressée entre les parties contractantes et si, comme ailleurs, leur intervention n'était pas facultative mais obligatoire, elle n'avait d'autre objet que d'obliger les marchands à payer une de ces innombrables redevances autrefois inséparables du cours des transactions et qui ne semblaient guère gêner outre mesure celles-ci (1).

La politique brugeoise en cette matière était complétée par une fiscalité qui peut être qualifiée de bénigne. Les droits perçus au tonlieu n'étaient que modiques (2), et au cours du xiv^e siècle les accises communales furent de plus en plus diminuées ou même complètement remises au profit de la plupart des nations étrangères (3). Il est vrai que les réactions communalistes qui se déclarèrent en 1477, à l'avènement de Marie de Bourgogne, et en 1488, sous la régence de Maximilien d'Autriche, marquèrent une régression sur l'esprit libéral de cette législation (4). La coïncidence de ces événements avec l'apparition dans toute sa gravité de la décadence de Bruges a vivement impressionné les historiens. Indubitablement, leur effet sur le cours du commerce ne put être bienfaisant. Mais leur influence fut-elle réellement déterminante? On oserait difficilement l'affirmer si l'on tient compte du fait que dès le début du xv^e siècle, par conséquent bien avant cette réaction, et malgré le caractère libéral de la politique brugeoise de cette époque, cer-

tiers au moyen âge. Origine et caractéristiques d'une institution commerciale en Europe occidentale (REVUE HISTORIQUE DE DROIT FRANÇAIS ET ÉTRANGER, 4^e sér., t. XV, 1936, p. 105-141).

(1) Nous nous permettons d'emprunter les données sur le courtage à Bruges à notre dissertation, encore inédite, relative à ce sujet.

(2) GILLIODTS, *Cartulaire du Grand Tonlieu, passim*. En 1307, les marchands de la Hanse obtiennent qu'à l'avenir ils ne seront plus soumis à de nouveaux droits sans leur consentement. *Hansisches Urkundenbuch*, t. II, p. 52, n^o 121 § 3.

(3) Des stipulations de ce genre se retrouvent dans la plupart des privilèges aux nations étrangères. Cfr. les publications de sources de GILLIODTS.

(4) PIRENNE, *Histoire de Belgique*, t. II, 3^e éd., p. 14-16 et 220-221.

taines branches du commerce international avaient abandonné les rivages du Swin pour gagner Anvers. Au demeurant, on a récemment mis en relief l'étrange disparité qui régna à Anvers, même au xvi^e siècle, entre la mentalité « moderne » des marchands et l'organisation urbaine de la vie économique, encore toute imbue des principes et des traditions du moyen âge ⁽¹⁾. Si Anvers semblait si profondément différente de Bruges, c'est plutôt à la personnalité des représentants du commerce qu'à sa politique urbaine qu'elle en était redevable. Celle-ci accusait une ressemblance marquée avec celle de sa rivale flamande. Par conséquent il est impossible de lui attribuer une influence plus considérable qu'aux conditions hydrographiques sur les modifications qui se produisirent dans la structure du marché international à la fin du moyen âge.

Tout récemment, enfin, on a tenté d'expliquer ces changements par le déplacement de ce que l'on pourrait appeler le centre de gravité économique des Pays-Bas ⁽²⁾. De fait, le Brabant ne s'éveilla qu'un siècle après la Flandre à une intense activité économique. Le commerce étranger et l'industrie d'exportation n'y acquirent d'importance véritable qu'à partir du xiii^e siècle. Il convient toutefois de remarquer aussitôt que si l'on fait précisément abstraction du cas d'Anvers, cette efflorescence économique n'eut au moyen âge qu'une durée relativement courte. Dans l'industrie le déclin se déclara en même temps qu'en Flandre, dès la fin du xiv^e siècle. Quant au commerce, il fut de plus en plus dominé par l'attraction merveilleuse d'Anvers, qui alla même jusqu'à éclipser la ville qu'on oserait appeler sa sœur jumelle, au regard de la similitude de leur activité, la ville de Bergen-op-Zoom ⁽³⁾. Dans l'ensemble

(1) E. COORNAERT, *La genèse du système capitaliste : grand capitalisme et économie traditionnelle à Anvers au xvi^e siècle* (ANNALES D'HISTOIRE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE, t. VIII, 1936, p. 127-139)

(2) H. VAN WERVEKE, *Het ekonomische en sociale leven (Geschiedenis van Vlaanderen, o.c., t. IV [Bruxelles, 1939],), p. 285-287.*

(3) Bergen-op-Zoom, royaume des Pays-Bas, Brabant septentrional arr. de Bréda. Cfr. J. CORNELISSEN *Uit de geschiedenis van Bergen-op-Zoom in de xv^e eeuw* (thèse de Leyde), La Haye, 1923. Nous n'avons pas cru devoir traiter ici de l'essor de Bergen-op-Zoom. Aussi bien l'avènement du

du Brabant, Anvers constitua une remarquable exception, qui se refléta de façon fort claire dans le mouvement de la population du duché. Celle-ci, incontestablement, marqua quelque progrès pendant le dernier quart du xiv^e et le premier tiers du xv^e siècle (1). Encore, ce progrès fut-il notablement plus accusé à Anvers et dans son quartier que dans les autres parties de la principauté. Pendant le règne de Philippe le Bon (1419-1467), la situation du duché demeura à peu près stationnaire ; seules Bruxelles et Anvers marquèrent une avance, l'une grâce à la présence de la cour ducale, l'autre précisément par suite du développement du commerce qui commençait à faire sentir ses effets. Pendant le dernier tiers du xv^e siècle, bien loin d'assister à une efflorescence du Brabant à l'époque dont on a coutume de dater la splendeur d'Anvers, le recul fut général, sauf, encore une fois dans les quartiers d'Anvers et de Bois-le-Duc, dont l'économie était étroitement associée à celle de la métropole scaldienne (2). De toute évidence, des facteurs avaient exercé à Anvers une influence qui ne se faisait pas sentir ailleurs dans le duché. La prospérité de cette ville était due à des causes qui n'avaient pas amené de progrès dans le reste du territoire brabançon et n'avaient même pas pu empêcher sa décadence, du moins jusqu'au xvi^e siècle. A cette époque, on y observe un relèvement remarquable (3). Sans aucun doute, la splendeur d'Anvers n'en fut pas l'effet, mais au contraire une des causes. Inversément, il est permis de conclure que l'économie générale du duché n'exerça pas d'action prépondérante sur celle du marché de l'Escaut, et que d'autres facteurs doivent être invoqués pour en expliquer l'efflorescence continue.

grand commerce international s'y produisit-il dans les mêmes circonstances qu'à Anvers.

(1) Exactement entre 1374 et 1437.

(2) Bois-le-Duc était située sur la principale route terrestre, celle qui contournait les bruyères de la Campine par le Nord, entre les pays rhénans et Anvers.

(3) Pour l'ensemble de ces données démographiques, cfr. J. CUVELIER, *Les dénombrements de foyers en Brabant (xiv^e-xv^e siècle)* (PUBLICATIONS DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE, sér. in-4°), *passim*, et surtout le graphique à la p. CCCXXXIX, Bruxelles, 1912.

* * *

Parmi les éléments de la prospérité d'Anvers, il en est qu'on pourrait qualifier d'autochtones, en ce sens que la ville n'en était pas redevable à des facteurs externes mais à l'activité de ses propres habitants. Il convient d'examiner si l'efflorescence du « grand siècle » ne fut pas le résultat des efforts des générations antérieures de la bourgeoisie anversoise. Or, on ne peut se dissimuler que l'influence de cet élément ne fut relativement peu importante. Il existait à Anvers une industrie drapière ⁽¹⁾. Mais tout porte à croire qu'elle ne connut jamais le prodigieux développement qui caractérise l'histoire de l'industrie textile dans le comté de Flandre ou même dans les quartiers méridionaux du Brabant. Comme autre industrie établie à Anvers, on pouvait citer l'encaquement du hareng, favorisé par la politique d'étapes du sel et du poisson poursuivie avec ténacité par la ville ⁽²⁾. Incontestablement, cette activité avait une réelle importance du point de vue du rayonnement économique de la cité. Au XIII^e et au XIV^e siècle les Anversois mettaient en vente leur poisson sur les principaux marchés du Brabant ⁽³⁾, et au siècle suivant, les marchands de Cologne venaient procéder à Anvers à des achats considérables de hareng fumé ⁽⁴⁾.

(1) F. PRIMS, *Geschiedenis van Antwerpen*, t. II, fasc. 2, p. 36-52 ; t. III, p. 88-96, t. IV, fasc. 1, p. 156-159, t. V, fasc. 2, p. 5-10, t. VI, fasc. 2, p. 34-36, Anvers-Bruxelles, depuis 1927 et IDEM, *De eerste eeuw van de lakennijverheid te Antwerpen, 1226-1328* (ANTWERPSCH ARCHIEVENBLAD, NOUV. sér., t. III, 1928, p. 105-149). Ces travaux se basent sur des règlements et autres sources analogues, d'ailleurs apparemment les seules qui soient conservées, qui ne révèlent pas l'importance réelle de la draperie anversoise, en particulier au regard de l'exportation. H. LAURENT, *Un grand commerce d'exportation au moyen âge. La draperie des Pays-Bas en France et dans les pays méditerranéens (XII^e-XV^e siècle)*, p.197 et 203, note 2 (Paris, 1935), mentionne sur l'autorité de Balducci Pegolotti la présence de draps d'Anvers à Naples et à Constantinople vers 1340.

(2) PRIMS, *Geschiedenis van Antwerpen*, *passim*, en particulier t. IV, fasc. 1, p. 128-131.

(3) *Ibid.*, t. II, fasc. 2, p. 122 ss.

(4) B. KUSKE, *Der Kölner Fischhandel vom 14. bis zum 17. Jahrhundert* (WESTDEUTSCHE ZEITSCHRIFT FÜR GESCHICHTE UND KUNST, t. XXIV,

Néanmoins, dans le premier cas, le commerce actif des Anversois ne peut expliquer en aucune manière la naissance d'un marché international ; dans le second, il est manifeste, à comparer le marché de harengs d'Anvers avec ceux des Pays-Bas septentrionaux, que ceux-ci jouaient un rôle incomparablement plus important que celui de l'Escaut ⁽¹⁾. Il est par conséquent très improbable qu'une industrie et un commerce qui ne pouvaient jouer qu'un rôle relativement effacé à côté de leurs concurrents des provinces septentrionales des Pays-Bas eussent joué un rôle déterminant dans la localisation du grand commerce international à Anvers.

Un autre élément de la vie économique anversoise, par contre, les foires, est d'un intérêt plus considérable pour notre enquête. Il y avait à Anvers deux foires franches. L'une se tenait à la Pentecôte, l'autre à la Saint-Bavon (1^{er} octobre). La première suivait immédiatement la foire qui se tenait à Pâques à Bergen-op-Zoom, la seconde précédait la foire Saint-Martin (11 novembre) établie dans la même ville ⁽²⁾. Les débuts de l'histoire de ces assemblées sont des plus obscurs. Il est impossible d'en déterminer la date d'institution ⁽³⁾. La plus ancienne mention expresse qui nous en soit connue remonte à 1360 ⁽⁴⁾. Mais il ne paraît pas douteux qu'elles ne fussent bien plus anciennes. Dès le XIII^e siècle, Anvers était fréquentée par

1905, p. 227-313) et IDEM, *Quellen zur Geschichte des Kölner Handels und Verkehrs im Mittelalter* (PUBLIKATIONEN DER GESELLSCHAFT FÜR RHEINISCHE GESCHICHTSKUNDE, n° XXXIII), Bonn, 1917-1934, 4 vol. où l'on trouvera de nombreux textes se rapportant à ce courant d'échanges.

(1) N. GOTTSCHALK, *Fischereigewerbe und Fischhandel der niederländischen Gebiete im Mittelalter* (diss. Cologne), p. 40-41, Bad Wörishofen, 1927, ne nous semble pourtant pas estimer Anvers à son importance réelle.

(2) P. GÉNARD, *Anvers à travers les âges*, t. II, p. 409, Bruxelles, (1888), 2 vol. ; CORNELISSEN, *Uit de geschiedenis van Bergen op Zoom*, p. 66.

(3) Pour Bergen-op-Zoom, les foires furent instituées en 1365 comme le prouve une charte de cette date. C. SLOOTMANS, *De Bergen op Zoomsche jaarmarkten en de bezoekers uit Zuid Nederland* (EXTR. SINTE GEERTRUIDBRONNE) s.l. n.d. [1935], p. 5,

(4) A cette date, le comte de Flandre, Louis de Male, marquis d'Anvers, accorde un sauf-conduit à tous les marchands visitant la foire de cette ville. *Hansisches Urkundenbuch*, t. III, éd. HÖHLBAUM, p. 249, note 1.

des marchands de Hambourg et de Cologne ⁽¹⁾. La présence de ces derniers s'explique en dehors des foires par leur commerce de vins du Rhin indispensables à l'approvisionnement d'Anvers comme des autres régions des Pays-Bas. Mais ceux de Hambourg pour lesquels Henri III, duc de Brabant, détermina en 1267 les conditions de paiement du tonlieu anversoïse n'auraient-ils pas été des visiteurs des foires? Le fait est vraisemblable si l'on tient compte du rôle prépondérant de ces institutions dans la vie commerciale de régions relativement peu développées comme l'étaient encore à cette époque le Brabant et en particulier le pays d'Anvers. Quoi qu'il en soit, si l'on ignore l'âge des foires d'Anvers, on est un peu mieux informé au sujet de la nature des affaires qui s'y traitaient. Tout porte à croire qu'elles étaient analogues, à leurs débuts, à la plupart des foires de l'Occident médiéval, qui avaient avant tout pour mission d'offrir à la population de l'endroit une occasion commode de se pourvoir de marchandises étrangères et d'écouler sa propre production agricole ou industrielle ⁽²⁾.

Le rayon d'influence des foires ne semble pas, pour autant que l'état défectueux des sources nous permette d'en juger, avoir dépassé à cette époque le duché de Brabant et, en certaine mesure, la région scaldienne. En 1358 et 1359 le comte Louis de Male prit diverses mesures destinées à assurer à Anvers l'étape des matières grasses de certaines parties des Pays-Bas ⁽³⁾. Le privilège avait certes son prix pour la régularité de l'approvisionnement de la région anversoïse, précisément fort défavorisée du point de vue de l'économie d'élevage, mais il est malaisé d'y voir autre chose qu'un intérêt régional. Si en 1425 un marchand de Brême mettait en vente aux foires

(1) PRIMS, *Geschiedenis van Antwerpen*, t. II, fasc. 2, p. 108-111.

(2) PIRENNE, *Civilisation occidentale au moyen âge*, p. 87 ss.

(3) *Hansisches Urkundenbuch*, t. III, ed. HÖHLBAUM, p. 173, note 4 (pour le comté de Hollande), p. 227 n° 462 (pour Utrecht, ce privilège confirmé en 1366. *Ibid.*, t. IV, éd. KUNZE, p. 75 n° 195), p. 227, note 1 (pour Dordrecht et Middelbourg, Gand et Valenciennes, villes assurant le trafic des laitages des polders de Zélande et de Flandre, et du Hainaut-Cambrésis).

d'Anvers un cheval, le fait n'impliquait évidemment pas l'existence d'un marché à rayonnement considérable, et nous savons d'ailleurs que c'est à Bruges qu'il avait vendu la plupart de ses montures (1). En fait de matières premières il se faisait à Anvers, au moins depuis la fin du xiv^e siècle, un commerce de laines dont il est malaisé d'estimer le volume (2). Il est toutefois certain que les marchés lainiers étaient assez nombreux dans ce foyer intensément actif d'industrie drapière qu'étaient les Pays-Bas. Les ventes de laines semblent d'ailleurs avoir été dépassées par le commerce de peaux et de cuirs. A son origine se trouvait une autre industrie autochtone qui paraît avoir connu une efflorescence considérable (3). Divers témoignages attestent à partir de la fin du xiv^e siècle l'existence de ce trafic auquel, outre les Anglais, les marchands des villes hanséatiques de la Baltique étaient principalement intéressés (4). A vrai dire, jusque fort avant dans le xv^e siècle, les cargaisons arrivaient encore à Bruges, et étaient expédiées de là vers les foires de l'Escaut (5). Celles-ci pourtant, dès le début du xv^e siècle rayonnaient déjà à certaine distance comme marchés de cuirs. C'est évidemment dans cette circonstance qu'on trouve l'explication de l'usage, qu'avait adopté à cette époque la colonie hanséatique de Bruges, de se transporter deux fois par an à Anvers et à Bergen-op-Zoom. En effet, la nation se

(1) *Hanserecesse* 1256-1430, ed. KOPPMANN, t. VII, p. 556 n° 801 § 44.

(2) *Hansisches Urkundenbuch*, t. IV, ed. KUNZE, p. 436 note 2 (1390).

(3) Pour Anvers, cfr. PRIMS, *Geschiedenis van Antwerpen*, t. III, p. 96-99 ; t. IV, fasc. 1, p. 155 ; t. VI, fasc. 2, p. 24-29. Cette industrie, dont l'histoire reste à faire, avait ses centres principaux dans la Campine brabançonne, p.ex. dans la mairie de Bois-le-Duc. Elle n'est pourtant pas mentionnée par H. VAN VELTHOVEN, *Stad en Meierij van 's Hertogenbosch* Amsterdam, 1935-1938, 2 vol.

(4) P.ex. *Hansisches Urkundenbuch*, t. IV, ed. KUNZE, p. 443 n° 1006 (1390), t. V, ed. IDEM, p. 106 note 1 (1395) ; t. VIII, ed. STEIN, p. 282 n° 422 (1455) et *Hanserecesse* 1431-1476 ed. VON DER ROPP, t. III, p. 314 n° 369 (1448).

(5) « So hadden int jar [14]32 Winrik van Manstede und Johan Sculemborch, copplude van der hense, hir bynnen Brugge geschepet... umme to Antwerpen in den markt to vorende, twe vate werks eft pelletrie ». *Ibid.*, t. I, p. 329 n° 397 § 42 et p. 340 n° 398 § 42.

composait surtout de marchands de la Baltique, dans les affaires desquels les pelleteries avaient une part prépondérante (1). En 1409 les pelletiers d'Utrecht fréquentaient les foires afin d'y acheter leur provision de matière première (2). Insensiblement, l'attraction des foires devint tellement forte que les fournisseurs négligèrent d'amener leurs cuirs à Bruges. Le marché d'Anvers était manifestement devenu le plus achalandé et avait causé la perte de son prédécesseur à ce point de vue. Depuis 1465 les Brugeois eux-mêmes devaient y venir chercher les matières premières nécessaires à leur propre industrie (3).

Ce fait impliquait, pour un article déterminé, le détronement de Bruges par Anvers. Toutefois, on aurait tort d'en tirer des conclusions prématurées. Après tout, le commerce des peaux et des cuirs n'intéressait guère que les artisans d'un rayon géographique, certes relativement étendu, mais qu'il est impossible d'appeler international. On ne peut reconnaître ce caractère qu'à un marché dans lequel les acheteurs sont étrangers à l'égal des vendeurs, où les marchandises ne sont importées que pour en être aussitôt réexportées au loin vers des pays qui n'appartiennent pas à l'aire économique de l'industrie locale. Or, tandis qu'Anvers avait conquis la prépondérance dans le commerce des pelleteries, elle avait subi, indépendamment de cette évolution, une autre transformation, de caractère vraiment décisif, par l'effet de laquelle le grand commerce

(1) En 1418, les négociations du Comptoir de Bruges avec les autorités flamandes sont interrompues parce que « de copman gemeenlike te Antwerpen was yn de market ». *Hanserecesse* 1256-1430, ed. KOPPMANN, t. VI, p. 601 n° 606 (1418) ; « de Antwerper market is hier nakende, alzo, wil doch elckerlick ute Vlanderen selven in de vornomede market wesen » *Hanserecesse*, 1431-1476, ed. VON DER ROPP, t. IV, p. 335 n° 471 (1456). Cfr aussi *ibid.*, t. II, p. 297 n° 373 (1440) et t. V, p. 90, n° 159 (1461).

(2) *Hansisches Urkundenbuch*, t. V, ed. KUNZE, p. 329 n° 397 § 42 et p. 340 n° 398.

(3) En 1465, le chevalier Roland Metteneye en fait expédier des peaux à Bruges. *Ibid.*, t. VIII, ed. STEIN, p. 135 n° 228. Cinq ans plus tard un cor-donnier brugeois y achète des cuirs. GILLIODTS, *Etaple*, t. II, p. 187-188, n° 1131.

international de transit s'y était établi, sous l'action conjointe des Anglais et des marchands de Cologne.

* * *

L'évolution de l'Angleterre au moyen âge est dominée par un des phénomènes de révolution économique les plus remarquables de l'histoire. A l'origine grand producteur de matières premières destinées à l'exportation, au cours des XIV^e et XV^e siècles le pays se mit à manufacturer lui-même la laine que les transformations de l'économie agraire, en particulier la multiplication des enclôtures et des grosses fermes, rendaient de plus en plus abondante (1). Cette grandiose transformation de la structure économique du royaume ne devait pas tarder d'une part à modifier le caractère de son commerce d'exportation, d'autre part à exercer une influence profonde sur les destinées des marchés des Pays-Bas.

Jusqu'à cette révolution, en effet, la plus grande partie de la production de laines anglaises avait été exportée vers les Pays-Bas où elles étaient soit travaillées par la draperie locale, soit réexportées vers d'autres foyers de l'industrie textile en Europe. L'emprise du pouvoir royal sur l'orientation de ce trafic était des plus fortes. Conscients de tenir en mains, avec la matière première indispensable, le fondement même de la vie économique des Pays-Bas, les rois d'Angleterre ne s'étaient pas fait faute de couper à maintes reprises, depuis la fin du XIII^e siècle, les arrivages de laine aux principautés thioises, trop peu dociles aux desseins de leur diplomatie. Le comté de Flandre, en particulier, avait autrefois subi souvent les effets de cette disgrâce, surtout depuis que l'institution de l'étape des laines eût permis aux autorités anglaises de concentrer les exportations de leur pays vers un marché déterminé. C'est par un effet de cette politique que pendant quelques années, et notamment de 1296 à 1298, de 1315 à 1318, et de 1338 à 1340,

(1) E. LIPSON, *The Economic History of England. I. The Middle Ages*, le chapitre traitant de la révolution agraire, 5^e éd., p. 115-162, Londress 1929.

l'étape avait été établie à Anvers. Mais après 1341, Bruges était devenue le siège de l'institution et le demeura jusqu'en 1353, date à laquelle elle fut transférée en territoire anglais. Dix ans après, elle se fixa à Calais et y resta sans interruption jusqu'à la conquête de cette ville par la France en 1558 ⁽¹⁾.

A la différence des produits d'autres nations, la laine anglaise était donc en grande partie absorbée par les besoins économiques des Pays-Bas eux-mêmes. Le commerce de la laine n'était pas à considérer purement et simplement comme un commerce de transit. Ceci étant posé, la question est de savoir où était établi le marché international du produit. Indubitablement pendant une décade, de 1318 à 1327, ce fut Anvers qui servit d'entrepôt aux expéditions de laines à Venise ⁽²⁾. Mais pendant la période calaisienne de l'histoire de l'étape, aussi longtemps que les relations anglo-flamandes demeuraient pacifiques, ce fut à Bruges qu'à tout le moins une bonne partie des laines arrivées à Calais fut négociée. Au xv^e siècle, il était de pratique courante que des marchands italiens achetassent à crédit des laines à Calais, pour les négocier ensuite contre argent comptant à Bruges ⁽³⁾. Rien de semblable ne nous est connu à Anvers. Il ne nous semble pas téméraire d'en conclure que Bruges était encore à cette époque sinon l'unique, du moins le principal marché international des laines anglaises dans les Pays-Bas.

Cependant, à partir de la fin du xiv^e siècle, les transformations de l'économie anglaise réduisirent de plus en plus l'importance de ce trafic de laines et, par conséquent, du marché brugeois de ce produit. La matière première, indispensable au développement de l'industrie nationale, fut de plus en plus retenue pour les besoins de la production indigène. D'après les

(1) Sur ce qui précède cfr J. DE STURLER, *Les relations politiques... entre le duché de Brabant et l'Angleterre*, o. c., et E. E. RICH, *The Ordinance Book of the Merchants of the Staple*, o. c.

(2) A. SCHAUBE, *Die Anfänge der venezianischen Galeerenfahrten nach der Nordsee* (HISTORISCHE ZEITSCHRIFT, t. CI, 1908, p. 28-89). Il est d'ailleurs malaisé de se rendre compte de l'importance exacte de ce rôle,

(3) RICH, *Ordinance Book*, p. 16-17.

sources fiscales anglaises, les exportations se seraient montées à près de 33.000 sacs en 1273 (1), et à environ 35.000 en 1355 (2). La moyenne des années 1446 à 1448 n'était plus que de 7.654 sacs, et se maintint sensiblement à ce niveau jusqu'à la fin du xv^e siècle (3). Quelle que soit l'exactitude statistique de ces données, l'impression d'ensemble qui s'en dégage ne peut être erronée. D'autre part, si les exportations de laine déclinaient, celles de drap connaissaient un essor prodigieux. De 2.483 pièces en 1355 (4), elles étaient montées à 53.700 pendant la période de 1446 à 1448 (5). Or, si le marché brugeois avait été ouvert tout large aux laines anglaises, il se ferma rapidement aux arrivages de drap, et il est permis de considérer cette circonstance comme étant à l'origine de son déclin.

Dès le début du xiv^e siècle, les importations de drap anglais à Bruges étaient sévèrement prohibées, et c'était par une faveur particulière de la ville que les marchands allemands avaient obtenu en 1307 le droit de les amener en rade de l'Écluse et de les expédier de là dans leur patrie sans les défardeler ni les mettre en vente (6). Il est peu probable, pourtant, qu'à cette époque, on ait cru devoir se prémunir en Flandre contre les risques d'une concurrence dangereuse (7). Sans doute ne faut-il donc considérer cette mesure que comme une des innombrables expressions de l'exclusivisme de l'industrie urbaine. La situation se modifia profondément à partir du moment où la pro-

(1) A. SCHAUBE, *Die Wollausfuhr Englands vom Jahre 1273* (VIERTEL-JAHRSCHRIFT FÜR SOZIAL- UND WIRTSCHAFTSGESCHICHTE, t. VI, 1908, p. 39-72 et 159-185).

(2) LIPSON, *Economic History of England*, t. I, p. 403, note 6.

(3) H. L. GRAY, *English Trade from 1446 to 1482* (*Studies in English Trade in the Fifteenth Century*, ed. E. POWER et M.M. POSTAN [*Studies in Economic and Social History*, t. V]), p. 10 ss., 20-23, Londres, 1923. Cfr. dans le même recueil, p. 39-90, l'article de Miss E. POWER, *The Wool Trade in the Fifteenth Century*.

(4) LIPSON, *l.c.*

(5) GRAY, *l.c.*, p. 13 et 23.

(6) *Hansisches Urkundenbuch*, t. II, ed. HÖHLBAUM, p. 52 n° 121 § 67. Analysé par GILLIODTS, *Inventaire*, t. I, p. 266 n° 222 § 67.

(7) A ce moment d'ailleurs la draperie anglaise traverse une redoutable crise. LIPSON, *Economic History of England*, t. I, p. 397.

duction anglaise se mit à menacer de manière sérieuse les produits de la draperie flamande. En 1434 les villes flamandes, centres de l'antique industrie drapière en pleine décadence, obtinrent de Philippe le Bon que l'importation des draps anglais fût prohibée dans tous ses états ⁽¹⁾, d'ailleurs sans grand succès, comme le constatait en 1439 une nouvelle ordonnance sur la même matière ⁽²⁾. Il est permis de croire qu'en ce qui concerne la Flandre, la prohibition était en vigueur depuis un certain temps déjà ⁽³⁾. Cette province, et en particulier la ville de Bruges, ne se départirent plus de leur attitude hostile envers les produits de la draperie d'outre-mer, jusqu'à ce que la décadence industrielle et commerciale du grand marché d'autrefois l'eussent contraint de solliciter de Philippe le Beau, en 1501, l'établissement dans ses murs de l'étape des draps anglais en Flandre ⁽⁴⁾. De fait, le rôle effacé des Anglais dans le mouvement commercial brugeois du xv^e siècle est saisissant ⁽⁵⁾. La politique des autorités flamandes avait abouti à l'éloignement des marchands de drap. Mais, à mesure que cet article d'exportation gagnait en importance, cette mesure était devenue l'équivalent d'une expulsion des marchands de l'île dans leur ensemble.

Il fallait bien, pourtant, que ceux-ci trouvassent un nouveau centre de commerce, où il leur fût possible d'écouler la production drapière de leur pays. Ce centre, ils le trouveraient aux foires d'Anvers et de Bergen-op-Zoom et dans les avant-ports de Zélande. Déjà un siècle auparavant, la métropole scaldienne avait été choisie comme lieu d'étape des laines anglaises, mais

(1) G. SCHANZ *Englische Handelspolitik gegen Ende des Mittelalters*, t. II, p. 657 (P. J. 171), Leipzig, 1881, 2 vol.

(2) *Ibid.*, p. 659 (P. J. 172), d'après GILLIODTS, *Inventaire*, t. V, p. 139 n° 1015.

(3) L'ordonnance de 1439 réitérant la prohibition pour la Flandre fait allusion à d'autres mesures existant d'« ancienneté », ce qui suggère un terme bien plus long que le lustre écoulé de 1434 à 1439. GILLIODTS, *l.c.* La politique du drap anglais en Flandre est fort mal connue et mériterait de l'être mieux.

(4) SCHANZ, *Englische Handelspolitik*, t. I, p. 26 s.

(5) Cfr. les publications de sources de GILLIODTS.

ce choix avait été déterminé par des raisons plutôt diplomatiques qu'économiques. Elle deviendrait à présent, avec ses satellites, le centre du commerce des tissus britanniques dans les Pays-Bas, et cette bonne fortune serait due à des motifs de nature économique, à la fréquentation de ses foires par une clientèle nombreuse de marchands d'origine des plus diverses.

Ce n'est qu'au début du xv^e siècle que les sources de l'histoire du commerce anversoïse deviennent quelque peu abondantes. A cette époque, on le verra, l'établissement du commerce anglais à cet endroit est chose faite. Or, s'il est impossible de déterminer la date de l'arrivée des marchands de l'île aux bords de l'Escaut, il est tout au moins possible de la soupçonner, à l'aide des renseignements que l'on possède pour les villes maritimes de la Zélande, dont le mouvement commercial devait être étroitement associé à celui de la cité brabançonne. A Middelbourg, on assista apparemment à une brusque poussée du commerce anglais pendant la dernière décennie du xiv^e siècle et après peu d'années, les Anglais devinrent le noyau de la population marchande étrangère de la capitale zélandaise (1). Il est permis de supposer que ce fut vers la même époque que le commerce britannique intensifia ses relations avec les foires d'Anvers et de Bergen-op-Zoom. On en verra une preuve dans l'affirmation du tonloyeur d'Iersekeroord, sur l'Escaut oriental, route qui menait d'Angleterre aux villes de foires, déclarant en 1415 que sa recette dépendait du trafic vers celles-ci, et particulièrement du trafic anglais (2). A cette époque la faveur des Anglais se partageait encore entre Anvers et Middelbourg. Les maladresses des débuts de la politique bourguignonne en Hollande et en Zélande achèveraient, à partir de la troisième décennie du xv^e siècle, d'assurer la prépondérance en matière de commerce anglais, aux cités scaldiennes.

(1) UNGER, *Middelburg als handelsstad*, p. 32 ss. A remarquer que la production et l'exportation de draps anglais accusent une hausse soudaine pendant le dernier quart du xiv^e siècle. H. L. GRAY, *The Production and Exportation of English Woollens in the Fifteenth Century* (ENGLISH HISTORICAL REVIEW, t. XXXIX, 1924), p. 34-35 (tableaux statistiques).

(2) SNELLER, *Walcheren in de xv^e eeuw*, p. 17.

A partir de 1418, le pouvoir ducal résolut de s'opposer aux importations de draps anglais dans les comtés de Hollande et Zélande (1). Assurément, des mesures analogues furent édictées également en Brabant, en particulier à Anvers (2), mais la ville s'efforça toujours d'atténuer la portée des prohibitions et y réussit, de sorte qu'elles ne furent véritablement appliquées que pendant un lustre, de 1447 à 1452 (3). A cette époque, le trafic anglais à Anvers avait déjà un passé suffisamment long pour ne plus éprouver de troubles durables d'une interruption qui n'y fut que momentanée, à la différence de celles qu'il dut subir dans les autres provinces maritimes des Pays-Bas.

* * *

La fréquentation assidue des foires d'Anvers par les Anglais ne suffisait pas encore à leur assurer, ainsi qu'à celles de Bergen-op-Zoom, le caractère de marchés inter-européens. Sans doute, les draps anglais étaient en passe de devenir un article d'importance considérable dans le commerce interrégional de l'époque, d'une importance qui tendait de plus en plus à égaler celle des exportations de draps de Flandre à l'époque antérieure (4). Mais, pour déterminer le caractère de la

(1) UNGER, *Middelburg als Handelsstad*, p. 34 ss. Pour juger des effets de la politique bourguignonne dans les principautés hollandaises nous renvoyons au curieux article de T. S. JANSMA, *Het oproer van 1432 te Rotterdam: een tijdsverschijnsel* (TIJDSCHRIFT VOOR GESCHIEDENIS, t. LIII, 1938, p. 339-365). Une nouvelle prohibition des draps anglais en Hollande, Zélande et Frise occidentale fut édictée en 1428. H. J. SMIT, *Bronnen tot de geschiedenis van den handel met Engeland, Schotland en Ierland*, t. I, p. 414 n° 1012 ('s RIJKS GESCHIEDKUNDIGE PUBLICATIËN) La Haye, 1928, 2 vol.

(2) PRIMS, *Geschiedenis van Antwerpen*, t. VI, fasc. 1, p. 124-126 ; fasc. 2, p. 152-164.

(3) PRIMS, *l.c.*, fasc. 2, p. 155-158. Le départ des Anglais en 1457-1458, *ibid.*, p. 159-160, est la suite d'un incident local, sans rapports avec la politique commerciale du gouvernement bourguignon, et dont le règlement rapide limita évidemment les répercussions sur le sort des relations anglo-anversoises.

(4) LAURENT, *Grand commerce d'exportation, o.c.* et L. F. SALZMAN *English Trade in the Middle Ages*, p. 321-352, Oxford, 1931.

place qui servait de théâtre aux opérations commerciales des Anglais, tout dépendait de la personnalité des acheteurs auxquels ils avaient affaire. Or, à la différence de ce qui se passait dans le commerce des cuirs, ces acheteurs n'étaient pas cette fois issus de la région même du marché. Leur origine étrangère et les débouchés qu'ils cherchaient eux-mêmes à atteindre mettaient hors de doute le caractère bien « européen » de leur commerce. Ces acheteurs étaient en ordre principal les représentants de la bourgeoisie marchande de Cologne.

Les relations de la métropole rhénane avec le Brabant et, en particulier, avec Anvers, remontaient à une haute antiquité. A l'origine, elles n'avaient pas dépassé le stade d'échanges régionaux. Du côté rhénan les apports avaient essentiellement consisté en vins et en métaux, produits dans le voisinage immédiat de Cologne, respectivement dans la vallée du Rhin et dans le pays de Berg. Du côté brabançon, on l'a vu, les envois se composaient surtout de sel et de salaisons originaires de Zélande et d'Anvers même. On nous permettra de ne pas insister sur le développement de ce commerce ⁽¹⁾. Aussi bien, n'a-t-il guère d'intérêt pour l'étude du phénomène qui fait l'objet de la présente étude, pour laquelle il convient plutôt d'examiner les éléments internationaux du commerce de Cologne, en particulier ses relations avec l'Angleterre.

Le trafic anglo-rhénan avait, dès la fin du x^e siècle atteint une intensité considérable, qui ne ferait qu'augmenter dans la suite. La participation de Cologne au commerce des draps anglais eut pour effet d'accroître encore sensiblement l'importance de ces relations ⁽²⁾. Jusqu'au xiv^e siècle, celles-ci avaient emprunté la merveilleuse voie naturelle qui s'offrait à elles et suivaient le Rhin, le Waal et la Merwede pour tenter

(1) Nous y reviendrons prochainement dans un article sur les relations commerciales entre Cologne et les Pays-Bas, à publier dans le JAHRBUCH DES KÖLNISCHEN GESCHICHTSVEREINS.

(2) M. M. POSTAN, *The Economic and Political Relations of England and the Hanse from 1400 to 1475* (*Studies in English Trade*, ed. POWER et POSTAN), p. 143.

de Dordrecht la traversée de la mer du Nord ⁽¹⁾. La rigoureuse politique d'étape suivie par la ville hollandaise, contraignit alors la majeure partie de la navigation colonaise à se détourner d'elle ⁽²⁾. Précisément, tandis que s'achevait cette évolution, le commerce de draps anglais se concentrait en Brabant. Les marchands de la cité rhénane eurent tôt fait de l'y suivre et d'y organiser un contact qui l'emporta de plus en plus sur le trafic en Angleterre même. Et ce n'est pas sans doute par l'effet du seul hasard qu'à partir de cette date, les mentions du trafic colonais aux foires brabançonnnes deviennent plus abondantes ⁽³⁾. Bientôt la cité rhénane serait en droit d'affirmer qu'il y primait celui de toutes les autres villes de la Hanse ⁽⁴⁾.

Il est manifeste que, tout le xv^e siècle durant la présence des marchands de Cologne aux foires de l'Escaut eut pour motif principal leurs achats de draps anglais. Les mentions d'opérations de cette nature sont si nombreuses qu'on ne pourrait songer à les énumérer ⁽⁵⁾. Il n'est pour ainsi dire pas de cargaison expédiée d'Angleterre en Zélande ou en Brabant dont le drap ne constituât l'élément principal et d'autre part dans laquelle ne fussent intéressés les marchands de Cologne ⁽⁶⁾.

Aux yeux de ceux-ci, la place d'Anvers était devenue un lieu

(1) L. ENNEN, *Geschichte der Stadt Köln*, t. I, p. 480, 486 ss., 549 ss. et *passim*, Cologne, 1863-1880, 5 vol.

(2) B. VAN RIJSWIJK, *Geschiedenis van het Dordtsche Stapelrecht*, (thèse de Leyde), La Haye, 1900.

(3) Exemples de marchands de Cologne « villam Antwerpie ac nundinas extunc proxime instantes visitaturi » : *Hansisches Urkundenbuch*, t. V, ed. KUNZE, p. 145 n° 276 et KUSKE, *Quellen zur Geschichte des Kölner Handels und Verkehrs*, t. I, p. 104 n° 309, p. 109 n° 322, p. 121 n° 363, (1397); *Hansisches Urkundenbuch*, l.c., p. 253 n° 494 (1401) et p. 281, n° 558 (1402).

(4) Il est notoire, écrit le Magistrat de Cologne, « dat unse burgere de Berger ind Antwerper meir dan ey niche ander coplude van der Hensze besoicht haint ». KUSKE, *o.c.*, t. I, p. 356 n° 1029 (1444).

(5) Nombreux marchands de Cologne, fréquentant les foires d'Anvers entre 1420 et 1469, cités : *Hansisches Urkundenbuch*, t. VIII, ed. STEIN, p. 619-625 n° 687.

(6) On nous permettra de renvoyer pour l'ensemble des faits à KUSKE, *Quellen*, au *Hansisches Urkundenbuch*, et aux *Hanserecesse*.

de rencontre dont la clientèle locale ou régionale ne les intéressait plus que médiocrement ou, en tout cas, en ordre subsidiaire. Allemands et Anglais n'y venaient essentiellement que pour nouer des relations entre eux. Et c'est cette circonstance qui, pour la première fois, conférait à la cité scaldienne le caractère de véritable marché international.

Cette impression est encore singulièrement renforcée si l'on tient compte des débouchés auxquels les Colonnais destinaient les draps achetés sur les rives de l'Escaut. En effet, leur ville même n'en consommait évidemment qu'une faible partie. Par contre, Cologne avait réussi, favorisée par l'attitude résolument anti-anglaise des villes maritimes de la Hanse (1), à s'assurer dans l'Allemagne centrale une sorte de quasi-monopole du commerce du produit. Elle en faisait une exportation fort active vers la Baltique, principalement vers la Prusse (2). Aucun de ses marchés n'avait pourtant pour elle une importance comparable à celle des foires de Francfort-sur-le-Main (3). Ces assemblées étaient devenues depuis le xiv^e siècle le foyer des transactions dans le Sud-Ouest de l'Allemagne. Vers le Sud, leur attraction se faisait sentir jusqu'en Lombardie et en Vénétie (4). Les marchands de Souabe et de Franconie les fréquentaient avec assiduité pour y offrir en vente une partie de la production industrielle de leur région, principal centre de fabrication des cotonnades dans tout le monde occidental (5).

(1) DAENELL, *Blütezeit der deutschen Hanse, passim*, surtout t. I, p. 69 ss.

(2) Cfr. p.ex. KUSKE, *Quellen*, t. II, p. 14 n° 24 (1450), au départ de Kampen, le port de mer qui constitue la principale des bases du trafic rhénan vers la Baltique.

(3) A. DIETZ, *Frankfurter Handelsgeschichte*, t. I, p. 59-62, Francfort s.M., 1910-1925, 4 vol.

(4) A. SCHULTE, *Geschichte des mittelalterlichen Handels zwischen Westdeutschland und Italien mit Ausschluss von Venedig*, t. I, p. 499, Leipzig, 1900, 2 vol.

(5) J. MÜLLER, *Der Umfang und die Hauptrouten des Nürnberger Handelsgebietes im Mittelalter* (VIERTELJAHRSSCHRIFT FÜR SOZIAL- UND WIRTSCHAFTSGESCHICHTE, t. VI, 1908), p. 35-36, et K. Th. VON INAMA-STERNEGG, *Deutsche Wirtschaftsgeschichte*, t. III, fasc. 2, p. 332, Leipzig, 1879-1881, 3 t. en 4 vol.

Les foires de Francfort jouaient par conséquent un rôle de première importance dans l'organisation du commerce médiéval. Elles étaient pour ainsi-dire le principal des nœuds par lesquels la Haute-Allemagne s'intégrait dans l'ensemble de l'économie des pays occidentaux. Une grande partie des articles importés d'Angleterre et des Pays-Bas poursuivaient leur route vers les foires de Francfort ⁽¹⁾, et c'était Cologne qui les acheminait vers cette étape de leur destination définitive. D'autre part, ses marchands y achetaient des cargaisons de retour qui, suivant la même route en sens inverse, étaient amenées dans la métropole rhénane, d'où une partie des marchandises continuait le voyage vers les foires de l'Escaut et vers les régions dans lesquelles se faisait sentir leur large rayonnement, notamment vers l'Angleterre.

En effet, pour compenser leurs achats de draps anglais, les marchands de Cologne avaient été amenés à grossir leurs propres apports au marché d'Anvers. On a vu qu'ils servaient, de longue date, d'intermédiaires au commerce de toute la région du Moyen-Rhin avec les pays bordant la mer du Nord. L'établissement, sur les rives de l'Escaut, de rapports intenses avec les Anglais dut avoir pour conséquence de relever l'importance de ce trafic. Les témoignages sont nombreux au sujet d'expéditions d'acier, de laiton, de fil et de soieries en Angleterre par les marchés brabançons ou les ports zélandais. Dans ce domaine également, l'efflorescence des foires de Francfort ne tarda pas à faire sentir ses effets bienfaisants sur le mouvement commercial d'Anvers. A l'entremise du commerce colonais, les cotonnades manufacturées dans le Sud-Ouest de l'Allemagne apparurent bientôt sur les marchés brabançons et contribuèrent à accentuer leur importance pour les grands courants d'échanges européens ⁽²⁾, d'autant plus qu'une partie en passait en Angleterre ⁽³⁾. Enfin, il n'est pas jusqu'au com-

(1) DIETZ, *l.e.*

(2) Futaines d'Augsbourg, de Bieberach (Souabe?) et d'Ulm, à Anvers : KUSKE, *Quellen*, t I, p. 347 n° 1087 (1445), t. II, p. 159 n° 386 (1465) et p. 471 n° 899 (1483).

(3) *Ibid.*, t. II, p. 178 n° 393 (1465).

merce italo-souabe qui, par les jalons de Francfort et de Cologne, ne trouvât à Anvers un prolongement battant dangereusement en brèche un autre élément de la prospérité du marché brugeois, le commerce des épices et des produits d'Orient.

Les apports méditerranéens de produits d'Orient à Bruges constituaient un des fondements de la prépondérance commerciale de cette ville. C'est en majeure partie à la présence de ce genre d'articles qu'elle était redevable d'avoir été choisie comme nœud des communications entre les versants septentrional et méridional de l'économie européenne. Au xiv^e et pendant les deux premiers tiers du xv^e siècle, les marchands des pays rhénans, ceux de Cologne à leur tête, étaient venus procéder à leurs achats à Bruges, comme le faisaient leurs confrères des villes maritimes d'Allemagne ⁽¹⁾. Durant le dernier tiers du xv^e siècle, au contraire, la prépondérance brugeoise perdit de sa netteté. Quelquefois encore, des marchands de Cologne fréquentaient son marché d'épices ⁽²⁾. Dorénavant, pourtant, ils disposaient de toute évidence d'une autre source d'approvisionnement, qui ne pouvait être que le commerce italo-souabe, dont ils ne tardèrent pas à amener à l'occasion les produits aux foires d'Anvers et même à Bruges ⁽³⁾. Dès lors,

(1) Nombreux exemples, p. ex. *Hansisches Urkundenbuch*, t. III, ed. HÖHLBAUM, p. 306 n° 549 (figues expédiées à Cologne, 2^e moitié du xiv^e siècle); KUSKE, *Quellen*, t. I, p. 87 n° 247 (poivre, gingembre, cannelle, safran, clous de girofle, figues, amandes, sucre, achetés pour le comte de la Marck, 1393-1398); *Ibid.*, t. I, p. 171 n° 488, GILLIODTS, *Etaple*, t. I, p. 494 n° 595, *Hansisches Urkundenbuch*, t. V, ed. KUNZE, p. 553 n° 1062 (gingembre, Cologne, 1412); KUSKE, *o.c.*, t. I, p. 190 n° 550, GILLIODTS, *o.c.*, t. I, p. 515 n° 617; *Hanserecense* 1256-1430, ed. KOPPMANN, t. VI, p. 141 n° 182 (coton, Cologne, 1415); KUSKE, *o.c.*, t. I, p. 444 n° 1250 (coton, Nuremberg, via Cologne, 1449); *Hansisches Urkundenbuch*, t. VIII, ed. STEIN, p. 635, n° 1059 (raisins, Cologne, 1461) et KUSKE, *o.c.*, t. II, p. 135 n° 314 (soie de Messine, Cologne, 1462).

(2) *Ibid.*, t. II, p. 267 n° 552 et *Hansisches Urkundenbuch*, t. X, ed. STEIN, p. 29 n° 57 (coton, importé par Cologne, 1471); *Ibid.*, p. 103 n° 172 et KUSKE, *o.c.*, t. II, p. 294 n° 588 (soie de Messine, Cologne, 1473); GILLIODTS, *Etaple*, t. II, p. 231 n° 1192 (soie, Cologne, 1472)

(3) Nombreux textes dans KUSKE, *Quellen, passim*. P.ex. en 1467, on expédie de Cologne à la foire d'Anvers une quantité de brésil et de coton

ils étaient en mesure de cesser leurs visites au marché flamand, et sans doute le fréquentèrent-ils de moins en moins. Il est significatif que nous les voyons, à cette époque, charger des hôteliers brugeois d'acheter pour leur compte (1). Parfois aussi des Brugeois venaient relancer aux foires brabançonnnes la clientèle rhénane désormais absente de leur ville : en 1470 l'un d'eux vendit à la foire de Bergen un tonnelet de thériaque à un marchand de Cologne (2). Pour le grand commerce de cette ville, Bruges avait de la sorte perdu le reste de son attrait. Si les marchands entretenaient encore des relations avec le vieil entrepôt flamand, ce n'était vraisemblablement plus que pour se livrer à de fructueuses spéculations que leur rendait possibles la fréquentation de plus d'un marché. Ils devaient être en mesure, d'après qu'ils jugeaient avoir avantage à l'une ou à l'autre de ces opérations, d'expédier les produits méditerranéens soit de Francfort dans les Pays-Bas, soit de ceux-ci vers l'intérieur du continent. Et si Bruges jouait encore quelque rôle dans ce dernier trafic, c'était parce qu'elle s'était soumise à l'hégémonie naissante des foires de l'Escaut. Les derniers vestiges de ce rôle ne devaient pas d'ailleurs tarder à disparaître à leur tour. Durant les dernières années du xv^e siècle, le commerce colonais de produits méditerranéens, à l'importation aussi bien qu'à l'exportation de nos provinces, était entièrement concentré à Anvers et à Bergen, et il ne paraît plus que Bruges y intervint encore de quelque façon (3).

En organisant à Anvers les échanges d'un produit qui était devenu sinon inconnu, du moins très rare sur le marché bru-

pour l'envoyer de là à Bruges. KUSKE, *Ibid.*, t. II, p.186 n° 421 et *Hansisches Urkundenbuch*, t. IX, ed. STEIN, p. 217 n° 349. En 1470, on envoie, entre autres marchandises, de la calcédoine, sorte de pierre précieuse, à Anvers. KUSKE, *o. c.*, t. II, p. 239 n° 527 § 107.

(1) Exemple caractéristique dans KUSKE, *o.c.*, t II, p. 305 n° 616 et *Hansisches Urkundenbuch*, t. X, ed. STEIN, p. 136 n° 235 (1473, soie).

(2) KUSKE, *o. c.*, t. II, p. 225 n° 508 et *Hansisches Urkundenbuch*, t. IX, ed. STEIN, p. 654 suiv.

(3) Exemples, KUSKE, *o. c.* t. II, p. 533 n° 1050 (1487), p. 571 n° 1139 (1489), p. 587 n° 1173 (1490) ; p 722 n° 1440 (1497), et p. 765 n° 1495 (1498),

geois, les draps anglais, l'Angleterre et Cologne avaient jeté les fondements de l'essor de la place. L'efflorescence des foires de Francfort avait facilité les relations entre la métropole rhénane et les villes de Franconie et de Souabe, et lui avait, grâce aux rapports de celles-ci avec l'Italie, permis de négliger la place de Bruges comme siège du commerce méditerranéen dans le Nord-Ouest de l'Europe. La disparition de ses marchands avait porté à celle-ci un coup des plus sensibles. Ce coup était d'autant plus grave que le courant d'échanges inauguré par Cologne à Anvers devait amener également les marchands d'autres nations établis à Bruges à transférer progressivement le siège de leurs activités au marché brabançon.

* * *

Depuis longtemps déjà, les foires d'Anvers étaient fréquentées par d'autres marchands encore que ceux d'Angleterre et de Cologne. Mais le trafic auquel ils s'y livraient avait, on l'a vu, un caractère purement régional. Il en resta de même, pensons-nous, jusque fort avant dans le xv^e siècle. Il n'y avait, en effet, guère de raisons pour les colonies marchandes méridionales d'abandonner leur résidence accoutumée. L'état défectueux des sources ne permet pas de se rendre compte de leur assiduité aux foires (1). Si elles y venaient, ce n'était pas sans doute pour y rencontrer leurs confrères anglais ou rhénans. Avec l'Angleterre les peuples méditerranéens entretenaient un trafic maritime direct ; quant à Cologne, on vient de voir que ses marchands rencontraient encore les nations méridionales à Bruges. Au cours du xv^e siècle, les choses changèrent peu à peu, sans que nous puissions nous rendre compte de la manière dont se consumma la disgrâce du marché flamand. En 1451 la nation de Biscaye nouait des relations avec la

(1) « Alsoe vele goeder notabele coopliede van der Duytscher Hansen, Engelscher naciën, Spaengiaerden, Genevoeysen, Florentynen ende meer andere uut diversen landen ende plaetsen hier 't Antwerpen in de jaermercten plegen te comene met hueren goede ende coepmanscapen... » *Hansisches Urkundenbuch*, t. VIII, ed. STEIN, p. 440 n° 689 (1458).

Hanse aux foires d'Anvers (1). Mais il est impossible de tirer de ce fait des conclusions d'une portée générale, le comptoir de la Hanse ayant à cette époque abandonné son siège de Bruges et décrété un blocus économique contre la Flandre (2). Huit ans après, les galères vénitiennes abordèrent à Anvers, à la grande indignation de la ville de Bruges (3). Mais le fait ne devint pas coutumier, puisque après cette date elles continuèrent à jeter l'ancre à l'Écluse (4). En 1491, lors des troubles de Flandre, elles se trouvaient pourtant derechef à Anvers (5). On sait toutefois que le commerce vénitien fut cruellement atteint par les progrès de la navigation portugaise, qui l'évincèrent à peu près complètement du trafic avec l'Orient. C'est la raison pour laquelle il ne parvint jamais à jouer à Anvers qu'un rôle des plus effacés (6). Il est remarquable que les restes de ce commerce dans les Pays-Bas, tout comme pendant longtemps celui d'une autre puissance déchue, la Hanse, soient restés fidèles à Bruges. Après une période de suppression des lignes de galères (7), elles recommencèrent pendant quelque temps à accoster à l'Écluse (8). Mais leur apport au commerce européen était désormais devenu si négligeable que leur absence d'Anvers ne portait en rien ombrage au caractère universel du commerce de cette place.

Il est malaisé de suivre en détail les péripéties du séjour des autres nations italiennes dans les Pays-Bas. Pour certaines d'entre elles, d'ailleurs, en particulier pour les Florentins, le commerce ne jouait qu'un rôle accessoire en comparaison de leur activité financière. Les banquiers florentins, dont les

(1) *Ibid.*, p. 83 n° 112 a § 6.

(2) FRICCIUS, *Wirtschaftskrieg* (*Hansische Geschichtsblätter*, t. LVIII, 1933), p. 52 ss.

(3) *Hanserecesse*, 1431-1476, ed. VON DER ROPP, t. IV, p. 512 n° 721.

(4) P.ex. en 1467, 1470 et 1485. GILLIODTS, *Etaple*, t. II, p. 155 n° 1098, p. 190 n° 1138 et p. 246 n° 1277.

(5) GORIS, *Colonies marchandes*, p. 152 note 3.

(6) *Ibid.*, p. 71.

(7) GILLIODTS, *Etaple*, t. II, p. 341, n° 1328 (1501).

(8) *Ibid.*, t. II, p. 369 n° 1358 (1505), p. 469 n° 1450 (1517), p. 521 n° 1487 (1520).

firmes possédaient de nombreuses filiales, tinrent à conserver un siège à Bruges, où le maintien d'une certaine partie du commerce espagnol nécessitait encore l'aide d'établissements de crédit. La firme Frescobaldi y était encore fixée en 1516 ⁽¹⁾. Mais elle avait une agence à Anvers au moins depuis 1507, et le centre de ses affaires s'y transféra de plus en plus ⁽²⁾. Quant au commerce proprement dit de la cité florentine, on n'en rencontre plus de traces à Bruges après 1488 ⁽³⁾. Bien qu'on n'en possède pas de preuve formelle, il est à tout le moins probable qu'il se poursuivit à Anvers. Les Génois enfin, encore fixés à Bruges en 1483, donnaient alors des signes d'infidélité à leur résidence ⁽⁴⁾. En 1501 au contraire, leur nation se plaignait de ce qu'ils fussent « espars en diverses villes et lieux » des Pays-Bas ⁽⁵⁾. On ne se trompera guère en supposant que, encore une fois, Anvers était devenue le principal foyer de cette émigration.

Ainsi, à la fin du xv^e siècle, le commerce italien s'était transféré à Anvers. La cause immédiate de son départ avait été, on n'en peut douter, la situation troublée du comté de Flandre pendant les deux dernières décades du siècle. Reste à expliquer le choix que les nations firent d'Anvers pour succéder à leur ancienne résidence. L'examen de ce problème nous ramène au courant d'échanges inauguré par l'Angleterre et par Cologne sur les rives de l'Escaut. Pour des motifs tenant à la situation géographique et à une tradition séculaire, elles ne pouvaient trouver de théâtre pour leurs échanges internationaux sinon aux Pays-Bas. Or dans ce pays il n'y avait plus de centre d'affaires d'intérêt vraiment européen que les foires d'Anvers et

(1) *Ibid.*, t. II, p. 465 n° 1445.

(2) EHRENBERG, *Das Zeitalter der Fugger*, t. I, p. 278.

(3) GILLIODTS, *Estaple*, t. II, p. 263 n° 1245.

(4) A cette date, ils obtiennent l'autorisation, par suite de la rébellion de Bruges, d'« amener et retirer de nostre ville de Bruges en nostre ville d'Anvers... certaine quantité de draps de soye et de camelotz pour illeux les vendre et distribuer ». *Ibid.*, p. 248 n° 1218. Il est significatif que, dans l'impossibilité de se conformer à l'étape de Bruges, on ne songe qu'à Anvers.

(5) *Ibid.*, t. II, p. 343 n° 1331.

de Bergen-op-Zoom. Il était donc naturel que ceux qui abandonnaient Bruges vinsent s'y établir. C'est la solution à laquelle se rallièrent les nations méditerranéennes ⁽¹⁾, dont l'importance pour le commerce international avait d'ailleurs bien décliné au profit de puissances commerciales nouvelles, en premier lieu des Portugais.

L'attitude qu'adoptèrent les Portugais dans la lutte des marchés fut semblable à celle des Italiens. Restés fidèles à Bruges tout au long du xv^e siècle, c'est cette place qu'ils firent bénéficier tout d'abord des apports de leur commerce colonial naissant, de leurs expéditions d'ivoire africain ⁽²⁾, et de sucre de Madère ⁽³⁾. Après 1485, au contraire, on ne découvre plus trace de leur activité sur les rives du Swin. Quand ils réapparaissent dans les sources, c'est à Anvers qu'ils sont établis. On y mentionne pour la première fois la présence du facteur du roi de Portugal en 1494 ⁽⁴⁾. Peut-être n'y était-il pas encore à cette date établi à demeure. C'était en tout cas chose faite en 1498 ⁽⁵⁾. L'activité des Portugais y prit nettement, jusqu'au milieu du xvi^e siècle, une position en vedette. Le commerce des denrées coloniales y constituait l'élément principal de leurs importations. En cela leur rôle se compare fort bien avec celui des Italiens durant la période d'efflorescence de Bruges. Mais leurs exportations étaient d'une nature sensiblement différente de celles de leurs ancêtres. A Bruges, le commerce portugais n'était jamais parvenu à se hisser au premier plan, apparemment par suite du manque de frêt de retour ⁽⁶⁾. Anvers, au

(1) Sauf, on l'a vu, les Vénitiens et les Espagnols intéressés au commerce des laines. Il s'agit d'ailleurs ici en majeure partie d'Espagnols du versant cantabrique de la péninsule.

(2) GILLIODTS, *Etaple*, t. II, p. 133 n° 1068 (1465).

(3) *Ibid*, t. II, p. 221 n° 1177 (1474), p. 222 n° 1179 (1475), p. 252 n° 1225 (1485).

(4) EHRENBERG, *Zeitalter der Fugger*, t. II, p. 4 note 2a.

(5) Et non 1499, comme l'écrit GORIS, *Colonies marchandes*, p. 38. Cfr. BRAAMCAMP FREIRE, *Noticias da Feitoria de Flandres*, p. 88.

(6) Cfr. VAN DEN BUSSCHE, *Flandre et Portugal*. La brochure de J. M. LOPES, *Les Portugais à Anvers au xvi^e siècle* (Anvers, 1895), ne présente guère d'intérêt pour l'histoire économique,

contraire, eut la bonne fortune de devenir ce que sa rivale n'avait jamais été : le principal marché européen des métaux, le genre d'articles qui constituait le fond des exportations portugaises vers les colonies. C'est dans cette circonstance qu'Anvers puisa à la fois son caractère original et ce que nous oserions appeler sa « modernité ». Le mérite d'avoir provoqué cet épanouissement revenait, lui aussi, à Cologne. Car de même qu'il avait mis en branle l'activité internationale à Anvers, le commerce de Cologne y entraîna dans son sillage celui d'autres cités, étroitement lié au sien à l'origine, et qui naturellement resta dans la voie tracée par lui après qu'il se fût émancipé de son intermédiaire.

Les relations de Cologne avec les territoires situés à l'intérieur de l'Allemagne étaient, on le sait, des plus intenses. C'est à son entremise que, par exemple, Breslau, devenue au cours du xv^e siècle l'entrepôt de l'Orient slave, entretenait la liaison économique avec l'Occident (1). Il est probable que cette médiation ne fut pas étrangère à l'établissement de rapports directs entre Breslau et Anvers peu après 1450. En effet, le commerce de la métropole rhénane semble avoir subi, à la fin du moyen âge, une nette régression (2). Il est malaisé de déterminer si celle-ci fut la cause ou l'effet de la poussée que réalisa le trafic silésien à cette époque. Quoi qu'il en soit, il était naturel que les marchands de Breslau continuassent à fréquenter le marché brabançon comme l'avaient fait leurs fournisseurs de la veille (3). Leur contribution à l'essor du marché anversoïse ne doit, d'ailleurs, vraisemblablement pas être exagérée. Il se peut même que les pelleteries sur lesquelles portait, en ordre principal, leur activité, n'aient eu qu'une clientèle régionale d'acheteurs. Par contre, le trafic direct des mar-

(1) Relations de Cologne avec les marchés intéressés au commerce russe et polonais (Saxe, Silésie, Galicie), cfr. KUSKE, *Quellen, passim*, et E. DAENELL, *Blütezeit der deutschen Hanse*, t. II, p. 271 s.

(2) DAENELL, *o.c.*, t. II, p. 60-61.

(3) *Hansisches Urkundenbuch*, t. VIII, ed. STEIN, p. 305 n° 466 (1454), p. 681 n° 759 (1470) et note 2 (1454-1456); *Hanserecesse 1431-1476*, ed. VON DER ROPP, t. VI, p. 445 n° 473 (1471).

chands de l'Allemagne du Sud devait avoir des conséquences bien plus profondes. Il parvint à un degré de régularité que ne semble jamais avoir possédé celui de Breslau. Tout porte à croire que sans l'activité de Cologne en Brabant, il n'eût pas choisi avec autant de décision le marché d'Anvers pour servir de cadre à son développement.

A l'origine, on le sait, Cologne et les villes de la Haute-Allemagne nouaient leurs transactions aux foires de Francfort. Apparemment, les marchands de Souabe et de Franconie n'éprouvaient que rarement le besoin de pousser plus avant vers le Nord. Au cours du xv^e siècle, cependant, ils pénétrèrent de plus en plus fréquemment dans la métropole rhénane. De cette manière se créa une étroite communauté d'intérêts entre eux et leurs confrères de Cologne (1). Peu à peu, ils s'affranchirent même de la collaboration de ceux-ci, et nouèrent par eux-mêmes des relations avec les Pays-Bas. Il était naturel qu'ils y continuassent à fréquenter Anvers, le marché qu'avaient visité autrefois leurs commissionnaires. Aussi, en 1465, une firme de Nuremberg y échangeait-elle déjà des pelleteries contre des draps anglais (2). Ces relations recevraient un essor prodigieux à la fin du siècle, lorsque les marchands de la Haute-Allemagne, où la prépondérance économique était dans l'intervalles passée aux mains d'Augsbourg, procéderaient à Anvers à l'écoulement des quantités énormes de métal dont l'exploitation constituerait désormais le fondement de leur vie économique.

En effet, à la fin du xv^e siècle, la bourgeoisie marchande des villes de Haute-Allemagne trouva un nouveau et combien fertile champ d'action dans l'industrie minière du Tyrol, de la Hongrie, et en général de toute l'Europe centrale (3). Elle ne

(1) Nombreux exemples du trafic haut-allemand à Cologne, KUSKE, *Quellen, passim*.

(2) ANTWERPSCH ARCHIEVENBLAD, t. XIX (Anvers, s.d.), p. 337 ss.

(3) EHRENBURG, *Zeitalter der Fugger*, t. I, p. 88 ss. et *passim*; J. STRIEDER *Der schwäbische Kaufmann im Zeitalter der Fugger* (dans SCHWABENLAND. ZEITSCHRIFT FÜR SCHWÄBISCHE KULTUR UND HEIMATPFLEGE, t. I, 1934, p. 197-216, réimprimé dans : *Das reiche Augsburg. Ausgewählte*

tarda pas à dominer cette branche de l'économie européenne. Devant écouler sa production de métaux sur un marché international, son choix se fixa sans hésitation sur Anvers, la place qu'elle fréquentait depuis quelque temps pour son commerce d'épices, de draps anglais ou de cotonnades, dont Cologne avait eu autrefois la charge. Et ce fut vraisemblablement leur présence qui finit d'y attirer les Portugais. Ceux-ci, en effet, équilibraient leurs importations de denrées coloniales en vendant aux peuples de Guinée et des Indes du cuivre et de l'argent. Anvers était pour eux le marché principal de ces produits. De 1498 à 1505, par exemple, ils en exportèrent 639.692 livres de cuivre ⁽¹⁾. A leur tour, ils payaient ces massifs achats en amenant à Anvers leurs cargaisons de produits tropicaux ⁽²⁾. De cette manière se trouvait établi à Anvers le courant commercial dont on pourrait dire qu'il domine la vie économique des débuts de l'époque moderne, de même que le commerce des draps des Pays-Bas confère aux XIII^e et XIV^e, et celui des tissus anglais au XV^e siècle leur caractère original.

La fixation du commerce souabe des métaux à Anvers eut à ce point de vue des suites d'une portée véritablement universelle. Sans vouloir reconnaître à cette proposition une rigueur trop absolue, on pourrait affirmer que l'époque moderne marque, dans l'économie européenne et, par suite de l'expansion coloniale des peuples européens, dans le monde entier, les débuts de ce que l'on pourrait appeler l'ère du métal, par opposition à la période du textile que constitue le moyen âge. La révolution industrielle qui commença à cette époque et qui ne cessa plus de se développer jusqu'à nos jours, eut pour effet de réduire de plus en plus l'importance économique relative de

Aufsätze Jakob Strieders zur Augsburger und süddeutschen Wirtschaftsgeschichte des 15. und 16. Jahrhunderts, ed. H. F. DEININGER, p. 29-45, Munich, 1938).

(1) BRAAMCAMP FREIRE, *Noticias da Feitoria*, p. 121.

(2) Voir dans GORIS, *Colonies marchandes*, p. 239-243, le tableau statistique du commerce d'importation et d'exportation de la factorerie portugaise à Anvers, sous le règne d'Emmanuel le Grand (1495-1521), d'après les données de BRAAMCAMP FREIRE, *o.c.* p. 119-127.

la draperie au profit de celle de la métallurgie. Cette ère nouvelle fut inaugurée par l'exploitation intensive des richesses minérales de l'Europe centrale depuis la fin du xv^e siècle (1). Ce renouveau industriel serait resté sans conséquences ou même, aurait été impossible si les quantités énormes de matières premières n'eussent pu être réparties au loin et livrés au travail des pays industrialisés de l'Occident. On aperçoit ainsi le rôle capital joué par les comptoirs commerciaux de cette matière première. Celui d'Anvers, le principal et pendant longtemps le seul, peut être considéré de la sorte comme le berceau dans lequel s'est éveillée à une vie pleine de promesses l'économie moderne. Anvers ne fit pas que succéder à Bruges. En s'y transférant, le grand commerce international adopta des caractères différents qui nous font connaître le marché brabançon comme l'exposant d'une période économique nouvelle, que l'on peut considérer à bon droit comme la source immédiate des conditions économiques contemporaines.

Louvain.

J.-A. VAN HOUTTE.

(1) J. STRIEDER, *Die deutsche Montan- und Metallindustrie im Zeitalter der Fugger* (DEUTSCHES MUSEUM. ABHANDLUNGEN UND BERICHTE, t. III, fasc. 6), Berlin 1931, et : *Das reiche Augsburg, o.c.*, p 119-155.